

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES
HANDICAPÉES - (N° 494)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
M. Darmanin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la Communauté européenne »,

les mots :

« l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.